

ASSOCIATION CRECHE TOM POUCE

40 Place des Halles

01 400 CHATILLON SUR CHALARONNE

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Sur l'exercice clos le 31 décembre 2021

SOMMAIRE

- Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
- Comptes annuels
- Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

S3C AUDIT

Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Lyon

226 rue de l'Ecosais BP 40065

69653 VILLEFRANCHE S/S CEDEX

Tél : 04 74 66 91 29 - Fax : 04 74 66 72 13

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2021

ASSOCIATION CRECHE TOM POUCE

40 Place des Halles

01 400 CHATILLON SUR CHALARONNE

Mesdames, Messieurs,

1. Opinion sur les comptes annuels

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association CRECHE TOM POUCE, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le bureau de votre Association sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicable en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans la note « Autres éléments significatifs » page 10 de l'annexe des comptes annuels :

Convention d'objectifs :

. L'association a conclu une convention annuelle d'objectifs pour l'année 2021 avec la Communauté de communes de la Dombes qui prévoit une reprise de la subvention versée à la hauteur de l'excédent dégagé supérieur à 3% des coûts. Le montant de la subvention comptabilisée s'élève à 364 754 Euros sur l'exercice clos le 31 décembre 2021.

. Contributions volontaires :

Le montant total de la mise à disposition gratuite de biens et services par la Mairie de Châtillon sur Chalaronne a été comptabilisée pour un montant de 26 754 Euros.

. Contrat d'intéressement :

La prime d'intéressement à verser aux salariés au titre de l'année 2021 s'élève à 25 000 Euros.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01 janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 8239-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres de l'association

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

RAS

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une



erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Limas, le 15 avril 2022
Le commissaire aux comptes
S3C AUDIT

Représenté par Mr Christian BORRIONE

S3C AUDIT
226 rue de l'Ecoisais - BP 40065
60653 VILLEFRANCHE/Saône Cedex
SIRET 444 113 105 00023

Bilan Actif

		31/12/2021			31/12/2020
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions brevets droits similaires	2 359	2 359		
	Autres immobilisations incorporelles (1)				
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions	14 147	12 040	2 107	3 243
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	115 947	91 838	24 109	31 526
	Autres immobilisations corporelles	89 559	65 876	23 683	12 618
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes	325		325	
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
	TOTAL (I)	222 337	172 112	50 225	47 387
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				88
	CREANCES (3)				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	19 214		19 214	17 361
	Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	124 711		124 711	79 049	
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	97 553	2 603	94 951	93 472	
DISPONIBILITES	178 987		178 987	194 862	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	2 271		2 271	439
	TOTAL (II)	422 736	2 603	420 133	385 270
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecart de conversion actif (V)					
	TOTAL ACTIF (I à V)	645 073	174 715	470 358	432 657
(1) dont droit au bail					
(2) dont à moins d'un an					
(3) dont à plus d'un an					

Bilan Passif

		31/12/2021	31/12/2020
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
Autres			
Report à nouveau	245 115	217 202	
Excédent ou déficit de l'exercice	10 772	58 451	
	Total des fonds propres (situation nette)	255 887	275 653
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement	16 682	12 025
	Provisions réglementées		
	Total des autres fonds propres	16 682	12 025
	Total des fonds propres	272 569	287 678
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation		
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
	Total des fonds reportés et dédiés		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		3 435
	Total des provisions		3 435
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	30 371	25 263
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	117 212	66 532
DETTES DIVERSES			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	50 205	49 751	
Produits constatés d'avance			
	Total des dettes	197 788	141 545
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	470 358	432 657
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	10 772,08	58 450,84
	(1) Dont à moins d'un an	197 788	141 545
	(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		

Compte de Résultat ^{1/2}

		31/12/2021	31/12/2020
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations		
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	608 904	440 605
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	401 508	444 768
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	32 958	41 039
Utilisations des fonds dédiés			
Autres produits	2 427	16	
	Total des produits d'exploitation	1 045 797	926 427
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises		
	Variation de stock		
	Achats de matières et autres approvisionnements	36 036	26 842
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	228 266	218 974
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	42 142	21 889
	Salaires et traitements	576 362	459 693
	Charges sociales	136 632	121 878
	Dotation aux amortissements et dépréciations	16 350	16 649
	Dotation aux provisions		514
	Reports en fonds dédiés		
	Autres charges	209	131
	Total des charges d'exploitation	1 035 997	866 570
	RESULTAT D'EXPLOITATION	9 800	59 856

Compte de Résultat ^{2/2}

		31/12/2021	31/12/2020
RESULTAT D'EXPLOITATION		9 800	59 856
PRODUITS FINANCIERS	De participation		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	13	300
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers		13	300
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	1 133	1 469
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières		1 133	1 469
RESULTAT FINANCIER		(1 120)	(1 169)
RESULTAT COURANT avant impôts		8 680	58 687
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion		2 498
	Sur opérations en capital	2 872	1 226
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Total des produits exceptionnels		2 872	3 724
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion		3 960
	Sur opérations en capital	780	
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total des charges exceptionnelles		780	3 960
RESULTAT EXCEPTIONNEL		2 092	(237)
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices			
TOTAL DES PRODUITS		1 048 683	930 451
TOTAL DES CHARGES		1 037 910	872 000
EXCEDENT ou DEFICIT		10 772	58 451
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature			
Prestations en nature		26 754	
Bénévolat			
TOTAL		26 754	
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens			
Prestations		26 754	
Personnel bénévole			
TOTAL		26 754	

ANNEXE

Règles et Méthodes Comptables

Désignation de la société : **ASS CRECHE TOM POUCE**

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le **31/12/2021**, dont le total est de **470 358** euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un résultat de **10 772** euros.

L'exercice a une durée de **12** mois, recouvrant la période du **01/01/2021** au **31/12/2021**.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 19/04/2022 par les membres du bureau.

Objet social - périmètre des activités - moyens d'action

L'association a pour objet :

- de créer et/ou gérer un ou plusieurs lieux d'accueil et d'éducation pour les jeunes enfants,
- d'organiser toute manifestation en faveur de la petite enfance,
- de développer toutes activités concourant à ce but.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au **31/12/2021** ont été établis conformément :

- au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date d'établissement des dits comptes annuels du règlement ANC n°2018-06, modifié par le règlement ANC n°2020-08 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.
- au règlement ANC n°2019-04 qui s'applique aux activités de gestion d'établissements et services sociaux et médico-sociaux.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Règles et Méthodes Comptables

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 1 an
- * Installations agencement construction : 8 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 1 à 8 ans
- * Installations et agencements : 8 à 10 ans
- * Matériel de bureau et informatique : 3 à 5 ans
- * Mobilier : 2 à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de fin de carrière

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier. Les engagements correspondants sont couverts par un contrat collectif d'assurance sur lequel l'association a versé 20 000 € en 2021.

Des précisions sont apportées dans les autres informations.

Rémunérations des dirigeants

L'organe de direction est assuré par le Bureau dont les membres sont tous bénévoles, ponctuellement des vacations peuvent être accordées. En 2021, les rémunérations brutes s'élèvent à ce titre à 444 €.

Cotisations

L'association ne pouvant justifier d'un droit d'agir en recouvrement sur ses appels de cotisations, elles sont comptabilisées en produit lors de leur encaissement effectif.

Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

1) L'association a conclu une convention annuelle d'objectifs pour l'année 2021 avec la Communauté de communes de la Dombes qui prévoit une reprise de la subvention versée à hauteur de l'excédent dégagé supérieur à 3% des coûts.

2) Depuis la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020, les effets de la crise sanitaire liées à la COVID-19 se sont poursuivis sur l'exercice en impactant l'activité et l'organisation des services. L'association estime que la poursuite de son exploitation n'est pas remise en cause. Elle a prolongé les mesures suivantes :

- mise en place d'un programme de réduction des coûts,
- arrêts de travail,
- recours à l'activité partielle pour une partie du personnel.

La C.A.F a versé une aide exceptionnelle de soutien par rapport à cette crise de 10 000 €.

3) La prime d'intéressement à verser aux salariés au titre de l'année 2021 s'élève à 25 000 €.

4) Contributions volontaires

Conformément au règlement comptable, les contributions volontaires doivent faire l'objet d'une valorisation dans les conditions suivantes :

- les contributions en travail sont valorisées aux tarifs du personnel de remplacement
- les contributions en biens et services sont valorisées pour leur coût réel soit un prix de marché.

Le montant total de la mise à disposition gratuite de biens et services par la Mairie de Chatillon sur Chalaronne est comptabilisée pour 26 754 €.

Les contributions en travail des bénévoles n'étant pas quantifiables avec précision et globalement peu significatives, elles ne sont pas valorisées.

Variation des Fonds Propres

	Fonds propres clôture 31/12/2020	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 31/12/2021
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves pour projet de l'entité					
Autres réserves					
Report à nouveau	217 202	58 451		30 537	245 115
Excédent ou déficit de l'exercice	58 451	(58 451)	10 772		10 772
Situation nette	275 653		10 772	30 537	255 887
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	12 025		7 075	2 419	16 682
Provisions réglementées					
TOTAL	287 678		17 847	32 956	272 569

La diminution du report à nouveau de 30 537 € correspond à la reprise par la Communauté de communes de la Dombes de la dotation 2020 pour la part de l'excédent dépassant 3% des coûts 2020.

Subventions d'investissements : l'association a perçu 7 074 € de la C.A.F pour l'aménagement de la salle de change.

RESULTAT DE L'EXERCICE : 10 772 €

Ventilation par service :

9 056 € Tom Pouce
534 € Brin de Malice
1 182 € Relais Petite Enfance

Immobilisations

Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2021
	Augmentations		Diminutions		
	Réévaluations	Acquisitions	Viremt p.à p.	Cessions	

INCORPORELLES						
		Frais d'établissement et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit					
	Autres	2 359				2 359
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 359				2 359

CORPORELLES						
		Terrains				
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencé aménagement	14 147				14 147
	Instal technique, matériel outillage industriels	114 279		1 668		115 947
	Instal., agencement, aménagement divers	35 607		15 368		50 975
	Matériel de transport					
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	36 954		2 606	976	38 584
	Emballages récupérables et divers					
	Immobilisations corporelles en cours					
	Avances et acomptes			325		325
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	200 988		19 967	976	219 979

BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES						
--	--	--	--	--	--	--

FINANCIERES						
		Participations évaluées en équivalence				
	Autres participations					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts et autres immobilisations financières					
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES					

TOTAL	203 346		19 967		976	222 337
--------------	----------------	--	---------------	--	------------	----------------

Amortissements

		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2021
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Autres	2 359			2 359
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 359			2 359
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre				
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement	10 904	1 136		12 040
	Instal technique, matériel outillage industriels	82 753	9 085		91 838
	Autres instal., agencement, aménagement divers	30 930	3 597		34 527
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau, mobilier	29 013	2 532	196	31 349
Emballages récupérables et divers					
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	153 600	16 350	196	169 754	
TOTAL		155 959	16 350	196	172 112

Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2021	
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers					
	Provisions pour investissement					
	Provisions pour hausse des prix					
	Provisions pour amortissements dérogatoires					
	Provisions fiscales pour prêts d'installation					
	Provisions autres					
PROVISIONS REGLEMENTEES						
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges					
	Pour garanties données aux clients					
	Pour pertes sur marchés à terme					
	Pour amendes et pénalités					
	Pour pertes de change					
	Pour pensions et obligations similaires					
	Pour impôts					
	Pour renouvellement des immobilisations	3 435		3 435		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions					
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres						
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		3 435		3 435		
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations <ul style="list-style-type: none"> incorporelles corporelles legs ou donations des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières 					
		Sur stocks et en-cours				
		Sur comptes clients, usagers				
		Sur créances reçues par legs ou donations				
		Autres	1 469	1 133		2 603
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	1 469	1 133		2 603	
TOTAL GENERAL		4 904	1 133	3 435	2 603	
Dont dotations et reprises	<ul style="list-style-type: none"> - d'exploitation - financières - exceptionnelles 		1 133	3 435		
		Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.				

Créances et Dettes

		31/12/2021	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
	Clients, usagers douteux ou litigieux			
	Autres créances clients, usagers	19 214	19 214	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 349	1 349	
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	1 547	1 547	
	Confédération, fédération, union, entités affiliées			
	Créances reçues par legs ou donations			
	Débiteurs divers	121 814	121 814	
Charges constatées d'avance	2 271	2 271		
TOTAL DES CREANCES		146 195	146 195	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

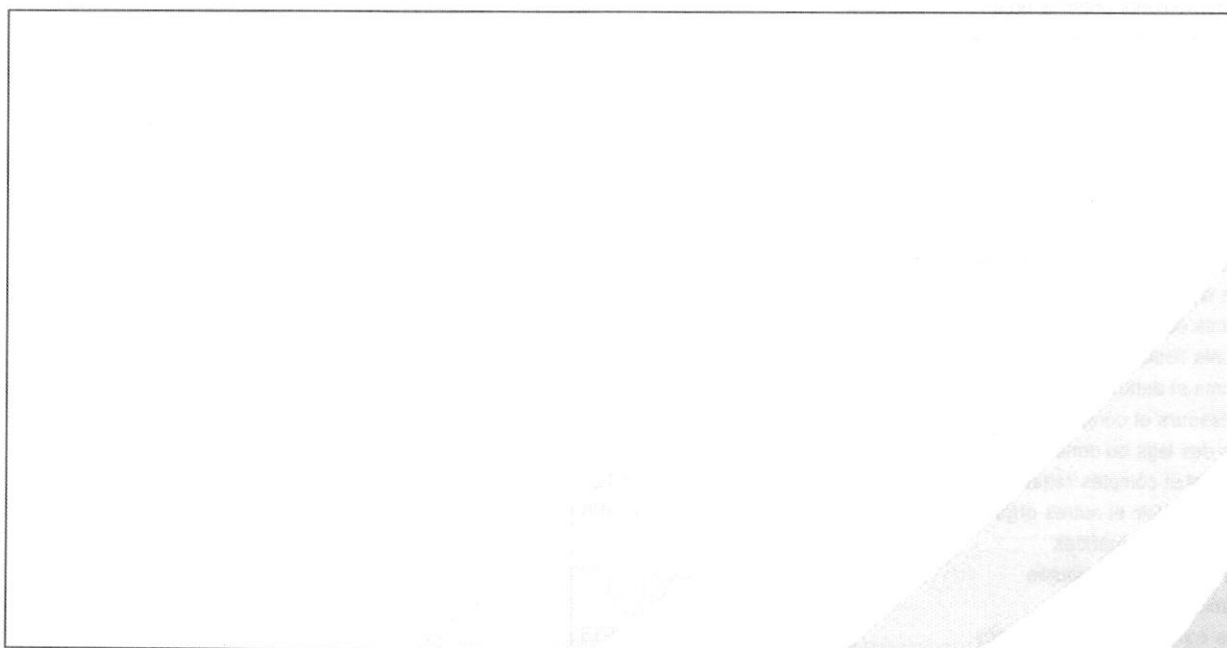
31/12/2021	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
------------	--------------	-----------	---------------

DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	30 371	30 371		
	Dettes des legs ou donations				
	Personnel et comptes rattachés	62 127	62 127		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	42 468	42 468		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	12 616	12 616		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Confédération, fédération, union, entités affiliées				
	Autres dettes	50 205	50 205		
	Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance					
TOTAL DES DETTES		197 788	197 788		
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice					
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

ANNEXE - Elément 6.11

Charges à payer

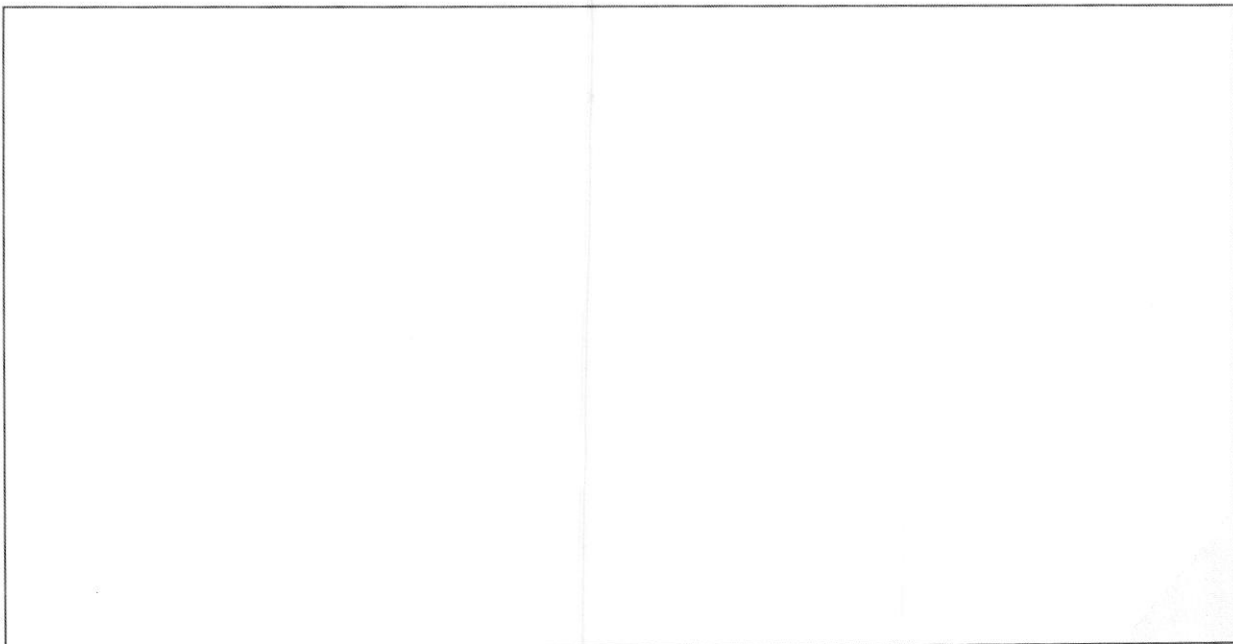
	31/12/2021	31/12/2020	Variations	%
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	16 292	1 901	14 390	756,8
Dettes fiscales et sociales	80 117	39 154	40 964	104,6
Dettes fournisseurs d'immobilisation				
Autres dettes	50 198	49 523	676	1,36
TOTAL	146 607	90 578	56 030	61,86



ANNEXE - Elément 6.12

Charges constatées d'avance

	31/12/2021	31/12/2020	Variations	%
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION	2 271	439	1 832	416,8
Charges constatées d'avance - FINANCIERES				
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES				
TOTAL	2 271	439	1 832	416,8



ANNEXE - Elément 6.10

Produits à recevoir

	31/12/2021	31/12/2020	Variations	%
Créances rattachées à des participations				
Autres immobilisations financières				
Autres créances clients	2 061	1 507	555	36,83
Autres créances	123 312	78 635	44 677	56,82
TOTAL	125 373	80 141	45 232	56,44

Les autres créances inclues le solde des subventions 2021 à percevoir de :

- la C.A.F. pour 112 470 €,
- la M.S.A. pour 5 288 €.

Engagements financiers

	31/12/2021	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
Effets escomptés non échus			
Avals, cautions et garanties			
Engagements de crédit-bail			
Engagements en pensions, retraite et assimilés			
Autres engagements Location longue durée		9 331	
		9 331	
Total des engagements financiers (1)		9 331	
(1) Dont concernant : Les dirigeants Les filiales Les participations Les autres entreprises liées			

Autres informations

Engagements d'indemnité de fin de carrière

Le montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées s'élève à 25 841 € et se répartit comme suit :

A moins d'un an : néant

De un à cinq ans : 1 167 €

A plus de cinq ans : 24 674 €

Cet engagement est couvert par des versements volontaires cumulés de 50 000 € bruts sur un contrat d'assurance indemnités fin de carrières, soit 45 754 € net. La différence représente les frais liés au placement de ces fonds.

**RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES
Exercice clos le 31 décembre 2021**

ASSOCIATION CRECHE TOM POUCE

40 Place des Halles

01 400 CHATILLON SUR CHALARONNE

Mesdames, Messieurs,

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur les bases des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisé, ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé, ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'Assemblée générale Ordinaire

Conventions antérieures qui se sont poursuivies :

Nous vous informons des conventions suivantes déjà approuvées par l'organe délibérant dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé :

1- Rémunération de votre Président :

Votre Assemblée générale du 26 avril 2018 avait autorisé le principe de rémunération des dirigeants de votre Association, sur la base d'un taux horaire de $\frac{3}{4}$ du Smic horaire.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021, un montant de 444.34 Euros brut, a été constaté en charges, au titre de la rémunération de votre Président.

2-Opérations de placements financiers :

Comptes titres :

Votre Association avait missionné en 2018, la société Patrimoine et Développement, dont Mr Christian MULLER, votre trésorier, est également mandataire social afin d'effectuer des placements financiers par souscription d'OPCVM sur un compte titres.

A la date de clôture au 31-12-2021, le montant des titres placés, soit au prix d'acquisition s'élève à 97 553.45 Euros. La valorisation de ces titres au 31-12-2021 s'élève à 94 950.74 Euros, et 3 819.33 Euros de comptes espèces. Une provision pour dépréciation soit une moins-value de 1 133.28 Euros a été constatée en charge sur l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Versement indemnités de fin de carrière :

Par ailleurs, votre Association avait mandaté la société Patrimoine et Développement, dont Mr Christian MULLER, votre trésorier, est également mandataire social, afin de l'aider à souscrire un contrat IFC (indemnités de fin de carrière) qui permettra de financer les coûts de départ à la retraite ou de licenciements des salariés.

Sur l'exercice clos le 31 décembre 2021, votre Association a versé à ce titre une somme de 20 000 Euros, constaté en charges sur l'exercice 2021, après les 30 000 Euros versés sur l'exercice 2020. La valeur nette de ce fonds au 31 décembre 2021, transmis par la compagnie Swiss Life est de 45 754.30 Euros.

Fait à Limas, le 15 avril 2022
Le commissaire aux comptes
S3C AUDIT

Représenté par Mr Christian BORRIONE
S3C AUDIT
226 rue de l'Ecoisais - BP 40065
69653 VILLEFRANCHE/Saône Cedex
SIRET 484 113 105 00023